



Mis en ligne le 27/06/2023

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-152

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale  
Objet : Modification des règles de stationnement et de circulation – Exposition de véhicules 33 boulevard de VINGRE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants

**Vu** les articles L2212-1, L2212-2 ainsi que les articles L 2213-1 et suivants du CGCT

**Vu** l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

**Vu** la demande du garage Renault CAVERIVIERE - MARTINOLLE,

**CONSIDÉRANT** que cette manifestation prévoit une occupation du domaine public routier avec autorisation préalable.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Autorisation**

Le bénéficiaire est autorisé à exposer deux véhicules sur le trottoir au 33 boulevard de VINGRE devant sa propriété le jeudi 29 juin 2023 à partir de 17h00.

**ARTICLE 2 : Signalisation**

Le bénéficiaire a la charge de matérialiser son exposition, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation,

**ARTICLE 3 : Infractions**

Pour toute infraction aux prescriptions du présent arrêté et de la présente autorisation, un procès verbal sera adressé au tribunal compétant

**ARTICLE 4 : Responsabilité**

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 : Exécution**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 26 juin 2023

Le Maire

  
Grégory DELFOUR

